



# Délibération de la CLE du SAGE Couesnon

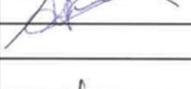
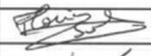
## Avis sur le projet BRIDOR

### Le 02 septembre 2021

Les membres de la CLE du SAGE Couesnon présents :

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du 02 Septembre 2021 à 17h00  
**Feuille de présence (par ordre alphabétique des participants)**

College	Organisme	Titre	Nom	Prenom	Inscription	Signature
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	AVRIL	Henri		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	BALLUAIS	Michel		
Usagers	Syndicat départemental de la prop	Monsieur	BARBIER	François		
Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Monsieur	BELLENFANT	Joël		
Usagers	UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR	Daniel	1	
Elus	Vitré Communauté	Madame	BERHAULT	Marie Louise	excusée	
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnem	Monsieur	BERNIER	Dominique	excusé	
Elus	Mont-Saint-Michel Normandie agg	Monsieur	BICHON	Vincent	excusé	
Elus	Syndicat Mixte de Production d'ea	Monsieur	BOIVENT	Joseph	1	J.B.
Usagers	La Passiflore	Monsieur	BOUREL	Gérard	1	Bo
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	BRARD	Michel	1	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	BRARD	Hervé		
Elus	Communauté de commune de l'Er	Monsieur	BUCHARD	Constant		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	CHAPDELAINE	Rémi		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	COIRRE	Jean-Pierre		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	COUASNON	Hubert	1	
Elus	Département d'Ille et Vilaine	Madame	COURTIGNE	Isabelle	excusée	
Elus	Département de la Manche	Monsieur	DENOT	André	excusé	
Elus	Région Pays de la Loire	Madame	DESILLIERE	Florence		
College	Organisme	Titre	Nom	Prenom	Inscription	Signature
Elus	Syndicat Loisançe Minette	Monsieur	DESLOGES	Jean		
Elus	Département de la Mayenne	Madame	DUCHEMIN	Françoise		
Usagers	Comité Départemental du canoë-k	Madame	DUCOURET	Bernadette		
Elus	Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON	Jean-Yves	1	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	FORET	Alain		
Usagers	Groupement des agrobiologistes d'	Madame	FRETAY	Sonia	1	
	Représentants des Maires de Maye	Monsieur	GAHERY	Jean-Pierre		
Elus	Région Bretagne	Madame	GAUTIER LE BAIL	Evelyne	excusée	
Elus	Communauté de communes de Bre	Madame	GUERCHE	Sandrine		
Elus	Représentants des Maires de la Ma	Monsieur	GUERIN	Jean-René		
Elus	Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Monsieur	HALAIS	Louis		
Usagers	La Passiflore	Madame	HARVEY	Mathilde	1	
Elus	Communauté de communes du pa	Monsieur	HERY	Jean-Pierre		
Usagers	Section régionale de la conchylicul	Monsieur	HURTAUD	Frédéric	excusé	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	ISAMBARD	Albert		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-	Monsieur	JANVIER	Thomas	1	
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnem	Monsieur	JUIGNET	Ludovic	1	
Usagers	Chambre de Commerce et d'Indus	Madame	LAGADEC	Marie-Claire		
Etat	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant	excusé	
Etat	Direction Départementale des Terr	Monsieur	Le directeur	ou son représentant		
Etat	Direction Départementale des Terr	Monsieur	Le directeur <i>Marline PINARD</i>	ou son représentant	1	MP
Etat	Office Français de la Biodiversité -	Monsieur	Le directeur	ou son représentant	excusée	

College	Organisme	Titre	Nom	Prenom	Inscription	Signature
Etat	Préfecture de la Manche	Monsieur	Le préfet	ou son représentant		
Etat	Préfecture de la Mayenne	Monsieur	Le préfet	ou son représentant		
Etat	Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	Le préfet	ou son représentant		
Etat	DREAL de bassin Loire Bretagne	Monsieur	Le préfet coordonateur du bassin Loire	ou son son représentant		
Etat	Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son représentant		
Usagers	Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	LECOMPAGNON	Philippe		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	LEFEUVRE	Diana	1	
Usagers	Fédération Départementale pour l'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEMEE	Hervé	1	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert	excuse	
Elus	Val d'Ille Aubigné	Monsieur	LOUAPRE	Bernard	excusé	
Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Madame	MAUDET	Annie		
Elus	Représentants des Maires de la Mayenne	Monsieur	NOEL	Didier		
Elus	Fougères Agglomération	Madame	PARLOT	Cécile	excusée	
Elus	Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	Pascal	1	
Elus	Syndicat départemental de l'Eau d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	RABASTE	Yann		
Usagers	Chambre d'agriculture de la Mayenne	Monsieur	ROULAND	Bruno		
Usagers	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON	Florian		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	VASLET	Didier		
Elus	Liffré Cormier communauté	Monsieur	VEILLAUX	David	1	
Elus	Région Normandie	Monsieur	VOGT	Pierre		

Autres Région Bretagne - services KEROMNES Enora



Bilan des votes sur le dossier Bridor (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	19
Nombre de votants*	18
Nombre de votes pour	9
Nombre de votes contre	4
Nombre d'absentions	5
*ne prend pas part au vote : Martine Pinard, MISEN, DDTM 35 représentant du préfet d'Ille et Vilaine	



## Délibération de la CLE du SAGE Couesnon Avis sur le projet BRIDOR Le 02 septembre 2021

### Délibération sur le projet Bridor\_Sévailles 2 à Liffré

#### Préambule

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet Bridor\_Les Sévailles, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a été invitée le 22 Juillet dernier, par les services préfectoraux d'Ille et Vilaine, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à émettre un avis et déposer une contribution sur le site Guichet Unique de l'environnement avant le 05 Septembre 2021 inclus.

Le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a fait transmettre dès le 22 Juillet, le lien vers le contenu du dossier aux membres de la Commission Locale de l'Eau et les a invités à se réunir le 02 Septembre à 17h00 pour examiner le dossier et émettre un avis.

La CLE du SAGE Couesnon est consultée uniquement sur la question de la ressource en eau.

#### Présentation succincte du projet

Le maître d'ouvrage du dossier est BRIDOR dont l'activité est la fabrication de viennoiseries, pains et pâtisseries surgelées. Bridor appartient au Groupe LE DUFF fondé en 1976 par Louis Le Duff. Bridor exerce des activités similaires sur ses 2 sites de production à Louverné et Servon sur Vilaine. Le présent projet s'inscrit dans la politique de développement de l'entreprise à horizon 10 ans (2031), les sites existants étant arrivés au maxi de leur capacité de production. L'Etude est réalisée par les ingénieurs du GES et les plans fournis par BRIDOR et son cabinet d'architecture.

La localisation du projet est la ZAC de Sévailles 2, commune de Liffré ;

L'occupation du sol actuelle du site Bridor est la suivante : prairies dans la partie Ouest, cultures dans la partie Est en milieu bocager ; 3 habitations le long de DR 812 dont 2 ont été démolies ; quelques parcelles boisées au Nord-Ouest. Le site est par ailleurs traversé par une allée boisée.

Le projet est prévu dans le cadre de l'extension ZAC pour laquelle la communauté de communes Liffré Cormier a déposé un dossier de mise en compatibilité du PLU, de sorte que l'usage des parcelles soit classé 1AUE (zone à urbaniser à vocation économique).

Le projet comprend 4 phases de 2024 à 2031 prévoyant un développement en 4 étapes de la production de brioches et viennoiserie pour aboutir en 2031 à la production annuelle de 156 000 tonnes de produits, soit 650 tonnes par jour. Le projet occuperait à terme la totalité des 21.35ha de la ZAC Sévailles 2.

Le projet relève de la réglementation ICPE pour plusieurs rubriques, certaines relevant du seuil autorisation avec enquête publique exigée dans un rayon de 3 km, concernant les communes de Liffré, Ercé près Liffré, La Bouëxière et Gosné donc hors périmètre du SAGE Couesnon. Le projet relève également de la réglementation Loi sur l'eau pour 2 rubriques de la nomenclature loi sur l'eau (gestion des eaux pluviales et zones humides) qui concernent là-aussi le SAGE vilaine mais pas le SAGE Couesnon.

C'est pourquoi, la CLE du SAGE Couesnon est consultée uniquement sur la question de la ressource en eau.

L'Alimentation en eau sera réalisée par adduction d'eau potable fournie par le CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) au SYMEVAL (Syndicat Mixte des eaux de la Valière) qui est le syndicat de production d'eau potable sur

Liffré Cormier Communauté (Ici rôle d'acheteur/revendeur). Il est précisé que CEBR n'augmentera pas les volumes prélevés dans le Couesnon pour répondre à la demande de Bridor. Les prélèvements pour Bridor viendraient par conséquent en substitution des prélèvements réalisés pour les besoins du bassin rennais.

Liffré Cormier Communauté conserve la compétence distribution, qu'elle délègue à la SAUR notamment sur Liffré. Le dossier indique que la vérification a été faite par modélisation hydraulique de la possibilité pour le réseau de distribution d'alimenter le site de Sévailles 2.

Le point de livraison de CEBR au SYMEVAL se situe à Lande Ragot et alimente le nord de Liffré. La future ZAC Sévailles 2 est dans la zone de desserte nord.

Le dossier fait également état du fait que des mesures d'économies d'eau sont directement intégrées dans la conception du process. Par exemple, « la mise en place de condenseurs adiabatiques pour la réfrigération peu consommateurs d'eau, utilisation de jets haute pression, recyclage des eaux de rinçage sur NEP », nettoyage en place qui permet de nettoyer les surfaces des systèmes en contact avec les produits sans les démonter. Le ratio cible de consommation en eau est de 1,2 m<sup>3</sup>/tonne produit fini. Il n'est pas prévu d'arrosage extérieur. Enfin, il est mis en avant dans le dossier une économie d'eau réalisée sur le site de Servon sur Vilaine de 40 000 m<sup>3</sup>/an à partir de 2021, permettant de couvrir la consommation de la première phase du projet. Toutefois, ce point a été jugé non recevable par la préfecture. Enfin, il est indiqué une consommation nette par le projet Bridor de 70 600 m<sup>3</sup> du fait des économies citées précédemment et déduction faite d'une consommation théorique de 76 650 m<sup>3</sup> dans le cas où Sévailles 2 serait occupé en multi-lots par plusieurs entreprises dont l'activité n'est pas précisée.

## **Avis de la CLE du SAGE Couesnon :**

Les membres de la CLE présents votent à la majorité pour l'avis suivant :

### **Ils partagent dans un premier temps les points d'attention et de constat suivants :**

La proposition de CEBR d'alimenter la future usine de Bridor\_Sévailles 2 se ferait à partir de prélèvements dans le Couesnon et les Drains (usine de Mézières sur Couesnon) sans augmentation de prélèvement dans le bassin versant du Couesnon. Toutefois, en 2021, depuis le début de l'année, on constate que la production d'eau potable de l'usine de Mézières sur Couesnon est déjà au maximum de l'autorisation (25 000 m<sup>3</sup>/jour).

La consommation annuelle de Bridor constitue bien un besoin supplémentaire à l'échelle départementale, à horizon 2030-2035 auquel se propose de répondre CEBR. Selon les chiffres du Schéma départemental du SMG35 (projections 2030), en total annuel et en jour moyen, il n'y a pas de problème de capacité des usines CEBR pour répondre à ce besoin supplémentaire. Toutefois, en jour de pointe, selon chiffres du schéma départemental corrigés de l'amélioration des rendements prévus depuis sur les usines de Rophemel et Villejean, la capacité des usines de CEBR est quasi égale aux besoins estimés par CEBR 2030-2035 (hors sécurisation AVA estimée à 18 000 m<sup>3</sup> jour). **Voir annexe.**

Or, ces besoins prennent en compte des augmentations de sécurisation des syndicats voisins au prorata de la réalité de 2017 qui n'incluent qu'à la marge Eau du Pays de Fougères (Ex. SMPBC) : uniquement vente au SIE de la Vallée du Couesnon représentant 45 382 m<sup>3</sup> annuels en 2019. Eau du Pays de Fougères (Ex. SMPBC) présente à horizon 2030 un déficit réel de 4419 m<sup>3</sup>/jour. Avec les solutions techniquement en place prévues dans le schéma (sécurisation via SYMEVAL et augmentation de production d'Eau du Pays de Fougères à Antrain), le déficit peut descendre de 1700 m<sup>3</sup>/jour. Toutefois, en 2017, on a pu constater que le SYMEVAL a eu des difficultés à assurer la sécurisation d'Eau du Pays de Fougères (ex. SMPBC) telle que prévue au schéma départemental d'eau potable. Dans ce cas, le déficit année sèche jour de pointe d'Eau du Pays de Fougères reste à 3200 m<sup>3</sup>/jr. De plus, les deux autres solutions techniques prévues au schéma départemental (Liaison Pont Juhel/Montours et aqueduc de la Minette Feeder) ne sont pas encore effectives (la première est toutefois programmée en 2022).

Le SCOT Pays de Fougères prévoit une augmentation de la population de 15 000 habitants d'ici 2035 soit 5000 de plus que le schéma départemental soit 255 555 m<sup>3</sup> eau annuel supp, 700 m<sup>3</sup>/jr moyen, 840 m<sup>3</sup>/jr pointe (= déficit supplémentaire). Il prévoit également 190 ha de zones économiques en plus. La vocation du territoire

étant agricole et agro-alimentaire, cela augure des besoins en eau supplémentaires importants par rapport à l'estimation du schéma départemental.

Le dossier Bridor établit des prévisions à horizon 2030. Toutefois, l'activité industrielle a vocation à se maintenir au-delà. Or les résultats du projet Alice mené par des scientifiques sur le bassin versant du Couesnon ont mis en évidence des risques de baisse du débit de moitié en période d'étiage à horizon 2050. Les changements globaux sont annoncés par le GIEC à un horizon plus lointain que 2030 (2050 et 2100) et ne peuvent plus être ignorés. Le dossier Bridor comme l'ensemble des dossiers ICPE et loi sur l'Eau devrait être en capacité d'évaluer les impacts de leurs activités au-delà de la date à laquelle sont prévus leurs investissements.

Enfin, Les prélèvements par CEBR dans le Couesnon sont sans retour au milieu : L'usine de Mézières sur Couesnon représente 62% prélèvement brut pour l'alimentation en eau potable dans le BV Couesnon mais 87% des prélèvements nets (prélèvement -restitution via l'assainissement collectif et non collectif).

### **Ils rappellent également les orientations du PAGD du SAGE Couesnon :**

**en matière de gestion quantitative de l'eau**, l'orientation G1 concernant l'équilibre entre les besoins en eau, les ressources et le fonctionnement des milieux ainsi que la sécurisation de l'alimentation en eau potable, fixe l'objectif stratégique de pérenniser la situation et poursuivre les efforts déjà engagés en s'assurant de

- **Rendre effectives ou conforter les interconnexions ;**
- **Donner la priorité aux besoins locaux en eau ;**
- **Maintenir une vigilance sur l'impact des prélèvements sur le milieu ;**
- Rechercher et mettre en valeur les ressources souterraines locales ;
- Poursuivre les efforts d'économies d'eau.

**En matière de quantité de l'eau**, l'orientation C1d vise à accompagner le monde agricole par des évolutions de systèmes, avec une disposition 14 demandant la création et l'animation d'un réseau d'acteurs autour des filières aval[...] Cette organisation travaille à la mise en place des filières spécifiques de valorisation économique des produits issus des systèmes à bas niveaux d'intrants, sur le bassin versant (circuits courts, restauration collective...) ou hors bassin versant. La disposition 15 encourage les collectivités territoriales à s'engager dans une politique de valorisation des produits locaux et régionaux et ce tout particulièrement concernant les produits issus des systèmes à bas niveau d'intrants, dont ceux de l'agriculture biologique.

Dans les faits, ce travail sur les filières est mené en partenariat avec les collectivités locales et les syndicats de production d'eau, notamment à travers le projet Terres de Source porté par CEBR sur tout son territoire et transposé par Eau du Pays de Fougères sur le BV du Couesnon.

### **Compte tenu de ces constats et points d'attention ainsi que des orientations du SAGE Couesnon en matière de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, les membres de la CLE du SAGE Couesnon émettent un avis positif sous réserve des éléments suivants :**

La capacité de production de CEBR à Mézières sur Couesnon est déjà au maximum de l'autorisation (2021). Celle-ci doit être renouvelée d'ici un an. **CEBR devra s'engager à ne pas demander d'augmentation de capacité de production, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de l'usine de Mézières sur Couesnon, d'autant moins pour couvrir les besoins de nouveaux industriels ;**

**CEBR et le SMG35 doivent rendre effectifs les projets de sécurisation d'Eau du Pays de Fougères (ex. SMPBC) prévus au schéma départemental d'Eau Potable** (construction de la liaison entre l'aqueduc de la Minette et le feeder d'Eau du Pays de Fougères (Ex. SMPBC)) ;

Dans le nouveau schéma, **les projets de sécurisation devront tenir compte des besoins en eau supplémentaires liés au développement du bassin versant du Couesnon ;**

L'orientation C1d du SAGE Couesnon qui vise à soutenir des filières agricoles permettant d'améliorer la qualité de l'eau est aujourd'hui mise en œuvre notamment à travers le projet Terres de Source. En dehors du territoire du Couesnon, ce projet est porté par CEBR sur l'entièreté de son territoire. **Pour que le projet Bridor reste cohérent avec le projet Terres de source, initié par CEBR et compte tenu du fait que la ressource en eau provient du bassin versant du Couesnon, l'entreprise devra développer des partenariats avec des acteurs**

**locaux pour mener des actions de préservation de la qualité et de la quantité d'eau sur le territoire du BV du Couesnon (par exemple financement d'actions de restauration du maillage bocager favorable à l'infiltration de l'eau vers les nappes et à son épuration) ;**

Dans un contexte de tension accrue sur la ressource, **la dimension écologique de l'usage de l'eau doit être prise en compte et inscrite à l'avenir dans le schéma départemental d'adduction en eau potable du SMG35.**

Enfin, la CLE **demande au préfet qu'en cas de crise majeure de sécheresse, la consommation en eau de Bridor puisse s'effacer au profit des besoins en eau d'Eau du Pays de Fougères.**

Fait à La Selle en Luitré, le 03 Septembre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Boivent', with a long, sweeping flourish extending downwards and to the right.

M. Joseph Boivent président de la CLE du SAGE Couesnon



# Délibération de la CLE du SAGE Couesnon

## Avis sur le projet BRIDOR

### Le 02 septembre 2021

### ANNEXE

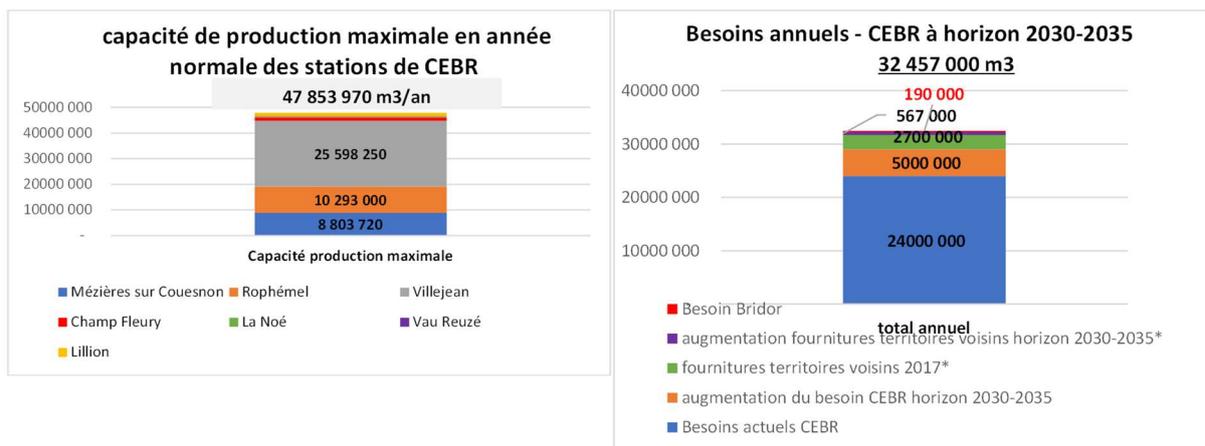
#### Projections à horizon 2030 de la production en eau potable de CEBR et projections à horizon 2030-2035 de l'ensemble des besoins de CEBR y compris ceux pour le dossier Bridor

(en totale annuelle année normale, en jour moyen année sèche et en jour de pointe année sèche)



### Consommation en eau et disponibilité de l'eau

#### Capacité de production et besoin annuels de CEBR année normale 2030-2035



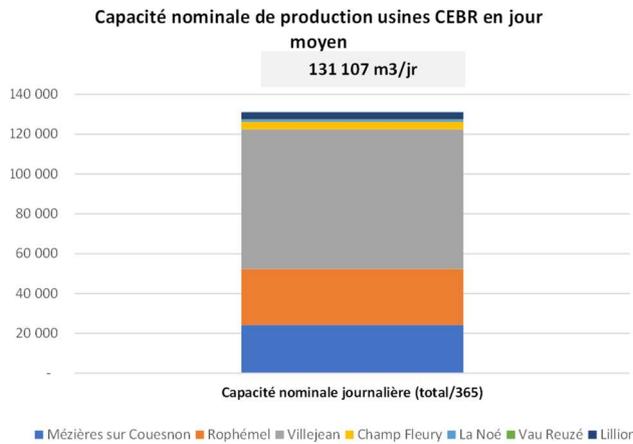
#### Différence Capacité-Besoin annuel

- Capacité annuelle maximale de production de CEBR en année normale > besoins annuels à horizon 2030-2035
- Selon SMG 35 : Bridor représente 50% de l'augmentation annuelle de besoins en eau de CEBR



## Consommation en eau et disponibilité de l'eau

### Capacité de production et besoin jour moyen de CEBR année sèche 2030-2035

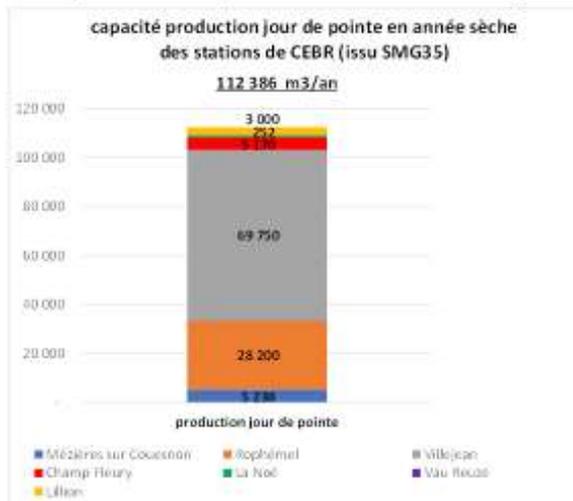


- **Différence Capacité-Besoin jour moyen : 41 857m<sup>3</sup>/jour**
- *Toutefois augmentation des besoins pour la sécurisation partent d'un Etat actuel très bas pour le SMPBC*



## Consommation en eau et disponibilité de l'eau

### Capacité de production et besoin jour pointe de CEBR année sèche 2030-2035



- **Différence Capacité-Besoin jour pointe : 3 273 m<sup>3</sup>/jour, faible en l'état actuel de la sécurisation**
- Le SMG35 indique qu'il faut ajouter à cela une capacité de production jour de pointe supplémentaire d'AVA de 18 000 m<sup>3</sup>/jour soit 16% supplémentaire de capacité de production